

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 janvier 2013

OBJET :

Constitution d'un groupement de commandes relatif aux prestations de location maintenance de télé assistance pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou personnes handicapées

Délibération n°3

Rapporteur : Mme ANTOINE

EXPOSE DES MOTIFS

Le marché de location-maintenance de télé assistance pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées de l'agglomération nancéienne arrive à échéance le 31 juillet 2013.

Aussi, afin d'assurer la continuité de service pour ces prestations et de mutualiser les coûts, il convient de mettre en œuvre des marchés à bons de commandes dans le cadre d'un nouveau groupement de commandes, dans le respect des dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

Le nouveau groupement serait constitué de 5 membres :

- le Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Malzéville,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Seichamps,
- la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy,
- le Centre Communal d'Action Sociale de Villers-lès-Nancy.

Le coordonnateur du groupement de commandes serait le Centre Communal d'Action Sociale de Villers-lès-Nancy.

Une convention constitutive du groupement de commandes devra être signée par chaque membre. Cette convention désignera les modalités de fonctionnement, d'adhésion et de gestion du groupement. Elle précisera, en outre, les missions qui seront confiées au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Villers-lès-Nancy en tant que coordonnateur : il sera donc chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de la procédure de mise en concurrence.

Une commission d'appel d'offres composée de représentants de chaque membre du groupement désignera l'attributaire des marchés.

Il appartiendra à chaque membre du groupement de définir la nature et l'étendue de ses besoins propres. Chaque membre devra signer, notifier et assurer l'exécution de son marché.

Il convient dès lors d'autoriser la création du groupement de commandes et la signature de sa convention constitutive.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- d'approuver la convention de groupement de commandes pour le lancement de la consultation relative au service de location maintenance de télé assistance pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées,
- d'accepter que le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Villers-lès-Nancy soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi constitué,
- d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. de la Ville d'Essey-lès-Nancy ou son représentant à signer la convention de groupement à intervenir,
- de désigner les représentants de la commission d'appel d'offres du groupement (un membre titulaire Françoise ANTOINE et un membre suppléant Nadine CADET),
- d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. de la Ville d'Essey-lès-Nancy ou son représentant à signer le marché à intervenir au terme de la procédure. (disposition à retirer si délégation générale pour signature des marchés publics L.2122-22 du CGCT.),
- les recettes et les dépenses seront inscrites au budget 2013 du C.C.A.S. de la Ville d'Essey-lès-Nancy.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 22 janvier 2013.

Extrait conforme

Le Président,

Jean-Paul MONIN